



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau du séjour et de l'asile

Titres de séjour vie privée et familiale	Démarches
Les titres « famille de français », qui incluent les titres : - conjoint de français - parent d'enfant français - ascendant de français - enfant de français	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Les titres « étrangers ayant des liens forts avec la France », qui incluent les titres : - Enfant et conjoint au titre du regroupement familial	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Liens privés et familiaux	Pour une 1ère demande de titre de séjour : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour une demande de renouvellement de titre de séjour: https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504
L'admission au séjour pour raison de santé	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Les titres « étrangers vulnérables », qui incluent les titres : - Victime de la traite d'êtres humains et sortie de prostitution - Bénéficiaire d'une ordonnance de protection - Ancien mineur confié à l'ASE	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Titres de séjour à vocation professionnelle	Démarches
Étudiant	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Travailleur saisonnier	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Passeport talent	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Travailleur temporaire	Pour une 1ère demande de titre de séjour : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour une demande de renouvellement de titre de séjour: https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504
Salarié	Pour une 1ère demande de titre de séjour : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour une demande de renouvellement de titre de séjour: https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504
Entrepreneur / travailleur libéral	Pour une 1ère demande de titre de séjour : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour une demande de renouvellement de titre de séjour: https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504
Autres types de titres	Démarches
Citoyen de l'UE/EEE/suisse et membre de leurs familles	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Bénéficiaire de la protection temporaire, réfugié, membres de famille	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Visiteur	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Document de circulation pour étrangers mineurs	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Titre de voyage pour étranger	La demande de titre est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Retraité	Pour une 1ère demande de titre de séjour : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour une demande de renouvellement de titre de séjour: https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504
Autorisation provisoire de séjour	Pour une 1ère demande, la demande de rendez-vous a vocation à être déposée sur demarches-simplifiees.fr à l'adresse : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour Pour les ressortissants ukrainiens : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-en-ligne-ressortissants-ukrainiens- Pour une demande de renouvellement, la demande de rendez-vous doit être prise sur le site internet de la préfecture de la Vienne à l'adresse suivante : https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/8504 Pour les ressortissants ukrainiens : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement-ressortissants-ukrainiens86
Demandes diverses	Démarches
Renouvellement du récépissé d'un titre de séjour	La demande de renouvellement de récépissé est dématérialisée et s'effectue en ligne à l'adresse suivante : https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/etrangers/renouvellement-recepisse/
Retrait du titre	La demande de rendez-vous pour retirer un titre de séjour doit être prise sur le site internet de la préfecture de la Vienne à l'adresse suivante : https://www.vienne.gouv.fr/booking/create/7580
Duplicata	La démarche est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Signalement de la perte, du vol, ou de la détérioration du titre	La démarche est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Changement de situation	La démarche est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/
Autorisation de travail	La démarche est dématérialisée et s'effectue en ligne sur le portail de l'Administration nationale des étrangers en France, à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

* Pour certaines demandes spécifiques, comme l'admission exceptionnelle au séjour, la demande doit être envoyée voie postale, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2022

MAJ 27/11/23